



99 bis Ave du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : [www.sitecommunistes.org](http://www.sitecommunistes.org)

Hebdo : [Communistes.hebdo@wanadoo.fr](mailto:Communistes.hebdo@wanadoo.fr)

E'mail : [communistes2@wanadoo.fr](mailto:communistes2@wanadoo.fr)

**28 mars 2014**

## **GOODYEAR AMIENS : LA JUSTICE DE CLASSE EN ORDRE DE MARCHÉ**

**A**près les provocations policières de Rueil Malmaison, le Tribunal Correctionnel de Nanterre a rendu son verdict de classe : trois Good Year se sont vus infligé 6 mois de prison avec sursis avec en plus pour 2 camarades 3950 € et 1800 € au titre du préjudice moral à 2 policiers qui s'étaient constitué partie civile. Face aux accusations mensongères des CRS un camarade a obtenu la relaxe pure et simple.

### ***L'immonde vengeance continue de manière intolérable***

Cinq élus CGT de Good Year Amiens Nord, **Mickaël Wamen, Sébastien Lupo, Reynald Jurek, Franck Jurek, Christian Hareux**, ont été mis en garde à vue mercredi 26 mars au matin avec prolongement de 24 heures comme les grands criminels.

Des perquisitions ont été menées aux domiciles des militants CGT ainsi que chez une autre déléguée CGT convoquée à la gendarmerie et entendue plusieurs heures. Trois juges d'instruction ont décidé de rouvrir ce dossier d'anciennes plaintes classées sans suite.

La procédure a été engagée « à la demande de la CFE / CGC » dont plusieurs plaintes avaient été déposées en 2008 pour des menaces et insultes lors de diverses réunions. Ces plaintes avaient été classées sans suite par le parquet !!!

**On croit rêver, la CGC plus déterminée encore que l'employeur à obtenir la fermeture du site et le licenciement des 1200 salariés dans les pires conditions possibles.**

**Les dénonciations calomnieuses du syndicat jaune CFE/CGC (dont l'une des représentantes est la directrice de communication de Good Year) s'ajoutent à toutes les atteintes aux libertés syndicales et aux délits d'entrave qu'ils ont commis de manière systématique en accompagnant la direction dans son projet de fermeture du site d'Amiens Nord.**

Fiodor Rilov, l'avocat de la CGT a pris acte des placements en garde à vue par la gendarmerie d'Amiens et entend engager toute réponse juridique y compris pénale pour entrave aux droits fondamentaux des salariés.

La CGC ne digère t'elle pas que l'accord de fin de conflit signé par le syndicat majoritaire CGT après 7 ans de lutte exemplaire limite le maximum des primes de licenciements à 120 000 € que l'on soit « Cadre » ou « Ouvrier », alors que certains dans la 1<sup>ère</sup> catégorie étaient pressés de partir après un calcul de prime de départ de 200 000 € ??

La CGT engage une riposte d'envergure car les voyous sont ceux qui licencient et bradent des pans entiers de l'industrie aux profits de quelques actionnaires.

**Notre parti soutient sans réserve les camarades de chez Good Year et mettra tout en œuvre pour populariser ce nouveau combat pour la défense des libertés individuelles et collectives qu'ils subissent actuellement.**

[www.sitecommunistes.org](http://www.sitecommunistes.org)